



COMMUNE D'

Ebersheim

Publications du 23 février 2018

REUNION HISTOIRE D'EBERSHEIM

Des personnes de notre village, des personnes extérieures aussi, font des recherches sur l'histoire de leurs familles, les évolutions de notre village, les évènements passés plus ou moins lointains ; Si vous êtes intéressés par ces sujets, nous vous proposons de nous retrouver pour une première réunion : **mercredi 07 mars 2018 à 14h00** grande salle de la Grange Dîmière à Ebersheim. La salle est facilement accessible à toute personne (au rez-de-chaussée)
Les personnes intéressées, non disponibles à cet horaire, peuvent prendre contact avec Jean-Martin Kientz au 06.81.01.48.64.

SOIREE BŒUF A LA BROCHE

Le CCA vous convie à une soirée dansante "boeuf à la broche" le **samedi 10 mars 2018 à 20h00** à la salle Ignace Heinrich d'Ebersheim, ambiance assurée par l'orchestre "Décibel"
Renseignements et Inscription avant le 3 mars 2018 : LOOS Evelyne, 03.88.85.76.60

COLLECTE DE PAPIER

Collecte de vieux papiers le **samedi 17 mars 2018** au Foyer St Martin – 10 rue du buhl

SOIREE DE VARIETES

La chorale Sainte-Cécile d'Ebersheim et les Petits Céciliens vous convient à leur Soirée de Variétés le **samedi 17 mars à 18h** au foyer Saint-Martin.
Petite restauration à partir de 19h. Entrée 9€, gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans. Réservation auprès de M. SEILLER Damien : 07.71.65.37.74

DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.
Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.
En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

OBJETS TROUVÉS

gilet homme – parapluie – lunettes de soleil – casquette – gants enfants